

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 juin 2021

Compte-rendu

Convocation du 27 mai 2021

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, RAVENEAU Annie, MAUBOUCHER Louise-Anne, LAURENT Claudette, LACRAMPE-BOSSIS Josette, MASSIAS Isabelle, DUPUY Maryvonne.

Messieurs CHAPEAU Jean-Philippe, LHUILLIER Thierry, GROLEAU Tony, RONCERET Philippe, GUIOCHEREAU Yannick, ABILLARD Arnaud.

Excusés : Monsieur DOUBLET David avec pouvoir à Mme BEILLARD Sylvie

Madame BONIN Marjorie avec pouvoir à Mme RAVENEAU Annie

Secrétaire de séance : Monsieur CHAPEAU Jean-Philippe

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 04 mai 2021.

CASVL : Compte-rendu du conseil communautaire du 11 mai 2021

Le compte-rendu transmis par mail aux membres du conseil municipal n'appelle aucune remarque ou observation.

CASVL : Projet de convention – Entretien poteaux incendie

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de convention entre les communes de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Régie des eaux. Le maire est responsable de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et doit, à ce titre, effectuer au minimum tous les trois ans le contrôle de vérification des pressions des poteaux d'incendie sur la commune, mission qui était autrefois assurée par le SDIS.

La Communauté d'Agglomération disposant de personnels compétents affectés au sein de « Eaux Saumur Val de Loire – Régie » pour effectuer les pesées et l'entretien de poteaux, il est proposé de mettre à disposition les agents de ce service ainsi que le matériel adapté auprès des communes. La commune de VERNAIL-LE-FOURRIER dispose de 25 hydrants (poteaux et bouches d'incendie). La convention a une durée de 3 ans. Les membres du conseil municipal acceptent la convention et autorisent Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

VOIRIE LOTISSEMENTS LES MORTIERS ET LE VILLAGE

Pour permettre la réalisation de la voirie dans les lotissements les Mortiers (2^{ème} tranche) et le Village, 3 entreprises ont été consultées (TPPL, EIFFAGE et COLAS). Après étude des devis l'offre de TPPL était anormalement basse.

Entreprise COLAS : 114 139.98 € TTC soit 89 118.72€ TTC pour le lotissement les Mortiers et 25 021.26 € pour le lotissement le Village.

Entreprise EIFFAGE : 97 243.17€ TTC soit 82 815.75€ TTC pour le lotissement Les Mortiers et 14 427.42 € TTC pour le lotissement Le Village.

L'entreprise EIFFAGE a été retenue à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

TARIF CARTE DE CANTINE 2021 – 2022

Le conseil municipal fixe le prix de la carte de 12 repas à 43€ pour la rentrée scolaire 2021-2022.

POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Les membres du conseil municipal décident de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent déjà en poste pour un an.